

Bâtir l'avenir :
des services de réadaptation
pour les jeunes en difficulté et leur famille



Portrait des jeunes hébergés en ressources de réadaptation

Rapport final

Auteurs :

Marie-Claude Simard, T.S., Ph. D. — chercheuse d'établissement au CRUJeF, Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire

Mathilde Turcotte, Ph. D. — chercheuse d'établissement à l'IUJD, Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire

Pascal Gauthier, candidat au Ph. D. en sciences humaines appliquées, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Sabrina Bourget, candidate au Ph. D. en criminologie, Université Laval

Laurence Magnan-Tremblay, candidate au Ph. D. en psychoéducation, Université de Sherbrooke

Vicky Brassard, professionnelle de recherche au CRUJeF, Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire

Mise en page :

Cynthia Ouellet, agente administrative, CRUJeF, Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire

En soutien :

Service du transfert de connaissances et du rayonnement (TCR), Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU), Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire

Catherine Germain Perron, technicienne en administration

Julie Lévesque, professionnelle de la formation et cheffe d'équipe

Karine Binette, technicienne en arts graphiques

Marie-Josée Pageau, technicienne en administration

ÉDITION

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat à la protection de la jeunesse en collaboration avec Santé Québec et la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : publications.msss.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information : Quebec.ca/gouv/santé-services-sociaux

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-01260-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2026



Table des matières

1. Contexte	1
2. Introduction	2
2.1 Nombre de jeunes placés au Québec	2
2.2 Que savons-nous des jeunes placés en ressources de réadaptation au Québec?	3
3. Méthodologie.....	4
3.1 Objectifs et stratégie de recherche	4
3.2 Variables à l'étude.....	5
3.3 Échantillon.....	6
3.4 Méthode de cueillette des données.....	8
3.5 Stratégie d'analyse des données	8
3.6 Limites de l'étude	8
4. Résultats.....	9
4.1 Portrait des jeunes placés en CR, FG, RI au Québec au 31 mars 2025.....	9
4.2 Regard sur les jeunes dont la première mesure de placement s'est déroulée en unité de vie	21
4.3 Regard sur les jeunes âgés de 6 à 11 ans	22
5. Principaux constats.....	26
6. En conclusion	30
Références bibliographiques	33



Liste des tableaux et figures

Figure 1 - Évolution du nombre de jeunes placés au Québec depuis 2007	2
Tableau 1 - Principales variables à l'étude, selon les quatre catégories de caractéristiques retenues.....	6
Tableau 2 - Répartition des jeunes hébergés au 31 mars 2025 selon l'établissement territorial.....	7
Tableau 3 - Répartition des usagers selon le sexe	9
Tableau 4 - Répartition des jeunes selon l'âge au 31 mars 2025.....	10
Tableau 5 - Répartition des usagers selon l'appartenance à leur origine ethnoculturelle.....	10
Tableau 6 - Répartition des jeunes selon le type de programme de service	11
Tableau 7 - Répartition des jeunes hébergés selon le cadre légal actif au 31 mars 2025.....	11
Tableau 8 - Caractéristiques sociodémographiques des familles	12
Tableau 9 - Trajectoires de services en protection de la jeunesse	13
Tableau 10 - Présence d'une mesure LSJPA active au 31 mars 2025	14
Tableau 11 - Âge à la commission des délits et motifs	14
Tableau 12 - Milieu de vie au premier placement	15
Tableau 13 - Trajectoire de placement des jeunes selon le sexe.....	17
Tableau 14 - Comparaison des indicateurs de fugue selon le sexe	18
Tableau 15 - Nombre de mesures particulières vécues par les jeunes hébergés selon le sexe.....	19
Tableau 16 - Principales caractéristiques des MEI utilisées auprès des jeunes hébergés selon le sexe.....	19
Tableau 17 - Motifs justifiant le recours à la MEI	20
Tableau 18 - Corrélations entre le nombre de mesures d'encadrement intensif (MEI) et les indicateurs de fugues.....	21
Tableau 19 - Répartition des jeunes dont le premier placement à vie a eu lieu dans une unité de vie de CRJDA selon l'âge au placement	21
Tableau 20 - Répartition des jeunes de 6 à 11 ans selon l'établissement territorial	23
Tableau 21 - Motifs de compromission associés aux dossiers LPJ actifs au 31 mars 2025.....	24
Tableau 22 - Milieu de vie au premier placement de l'enfant	24



Glossaire des abréviations

CR	Centre de réadaptation
CRJDA	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
CRDITED	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique
DPJ/DP	Directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directrices et directeurs provinciaux
EI	Encadrement intensif
ER	Encadrement régulier
ÉT	Écart type
FAP	Famille d'accueil de proximité
FG	Foyer de groupe
LPJ	<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>
LSJPA	<i>Loi sur le système de justice pénale pour adolescents</i>
LGSSS	<i>Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux</i>
LSSSS	<i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>
MDA	Mères en difficulté d'adaptation
MEI	Mesure d'encadrement intensif
MSG	Mise sous garde
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PIJ	Projet Intégration Jeunesse
RI	Ressource intermédiaire
RTS	Réception et traitement des signalements
SIRTF	Système d'information sur les ressources de type familial et les ressources intermédiaires



1. Contexte

Le présent rapport s'inscrit dans les travaux du vaste mandat provincial du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui vise à harmoniser et à uniformiser les pratiques en réadaptation jeunesse, améliorer la qualité des services offerts et réduire le placement des jeunes en centre de réadaptation ainsi que leur durée. Il vise également la refonte complète du *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents* (2013).

Ce rapport final consiste à établir un portrait provincial des jeunes hébergés en ressources de réadaptation, c'est-à-dire en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CR), en foyer de groupe (FG) et en ressources intermédiaires (RI) à une date précise, soit au 31 mars 2025. Ce portrait comporte des limites puisqu'il se base essentiellement sur les données extraites du système clientèle Projet Intégration Jeunesse (PIJ) et aucun dossier clinique des jeunes hébergés au Québec n'a pu être consulté directement. Par conséquent, il a été impossible de déterminer les problématiques tant du comportement, que de la santé physique et mentale des jeunes hébergés à ce moment. Bien entendu, certains éléments comme les motifs de signalement ou encore, les motifs présents dans les dossiers des jeunes suivis sous la LSJPA permettent de cerner certaines problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés.

À ce jour, au Québec, peu d'études existent pour documenter les caractéristiques des jeunes hébergés dans une ressource de réadaptation, c'est-à-dire dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CR), un foyer de groupe (FG) ou une ressource intermédiaire (RI). La démarche décrite dans ce rapport vise à répondre à ce déficit, mais surtout, à établir les caractéristiques de ces jeunes. Évidemment, il est difficile de rendre compte de l'ensemble des réalités vécues par ces jeunes à partir de données extraites de leur dossier informatisé. Néanmoins, l'exercice d'analyser différentes caractéristiques du jeune ainsi que de sa trajectoire dans les services permet de mieux connaître cette population.

Une meilleure connaissance de ces jeunes s'avère nécessaire pour améliorer les interventions menées auprès d'eux, mais aussi pour s'assurer de répondre adéquatement à leurs besoins. Ce portrait des jeunes hébergés au Québec en ressources de réadaptation sert donc d'assise à la rédaction d'un nouveau cadre de référence pour la pratique en centres de réadaptation. Ce cadre de référence qui devrait voir le jour au cours de l'année 2026 permettra l'amélioration des services qui sont offerts aux jeunes placés, de même que l'amélioration globale des milieux de vie qui les hébergent, souvent pour une période plus ou moins étendue de leur jeune vie.



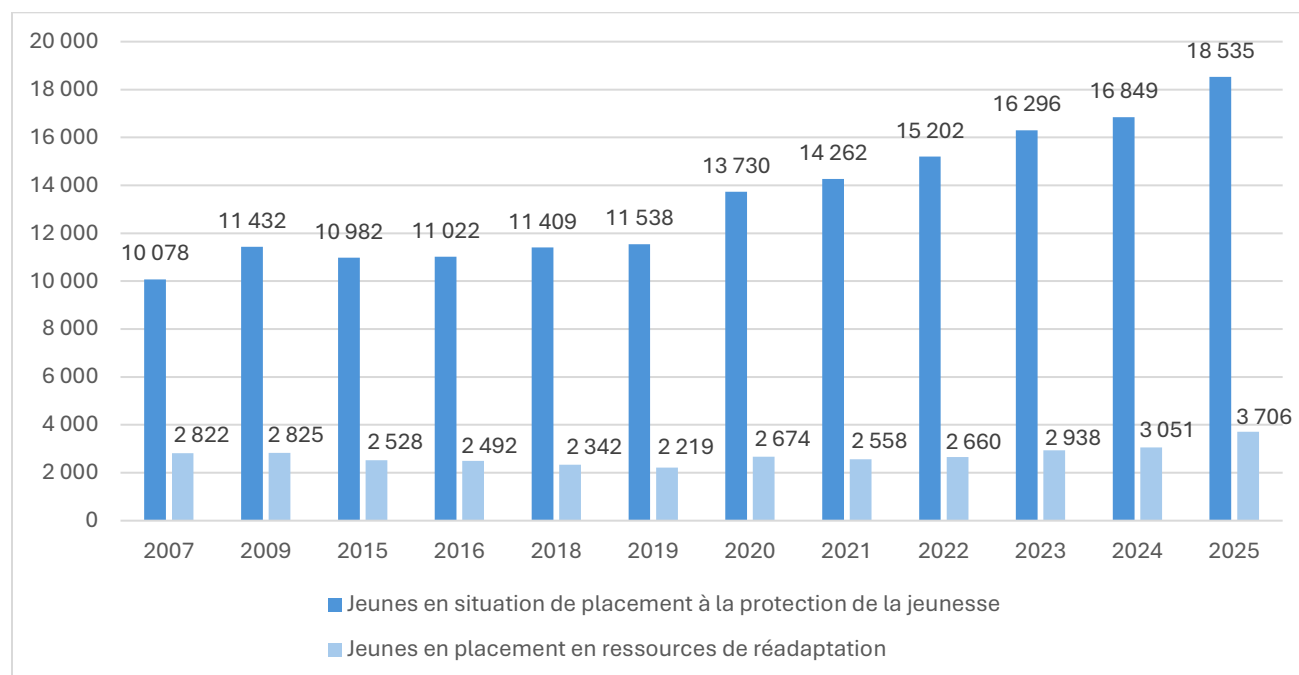
Ces milieux de vie jouent un rôle déterminant dans la vie de ces jeunes et dans leur développement optimal durant leur enfance, voire leur adolescence. Il est donc primordial de bien connaître et comprendre ces jeunes qui se retrouvent à vivre, bien malgré eux, en dehors de leur milieu familial d'origine.

2. Introduction

2.1 Nombre de jeunes placés au Québec

Le placement des jeunes représente une mesure exceptionnelle pouvant être appliquée en vertu de trois principales lois au Québec. Malgré le caractère exceptionnel de cette mesure, près d'un jeune sur deux suivi en protection de la jeunesse connaîtra au moins un épisode de placement. Au 31 mars 2025, selon le bilan des DPJ/DP, 18 535 enfants vivaient hors de leur milieu familial au Québec. De ce nombre, 3 706 (20 %) vivaient en ressource de réadaptation, c'est-à-dire principalement en centre de réadaptation (CR) ou en foyer de groupe (FG) (Gouvernement du Québec, 2025). La majorité de ces jeunes placés en CR, FG ou RI sont des adolescents âgés de 12 à 17 ans. La figure 1 ci-dessous présente l'évolution du nombre d'enfants placés au Québec, toutes lois et ressources d'hébergement confondues, ainsi que le nombre d'enfants placés en ressource de réadaptation.

Figure 1 - Évolution du nombre de jeunes placés au Québec depuis 2007





2.2 Que savons-nous des jeunes placés en ressources de réadaptation au Québec ?

La situation particulière des jeunes hébergés dans un CR, un FG ou une RI a été peu documentée jusqu'à maintenant. Au Québec, quelques travaux de recherche, plus ou moins récents, permettent de connaître certaines caractéristiques de ces jeunes (Beaudoin et Tremblay, 2017 ; Frappier et al., 2015 ; Gaudet et Chagnon, 2003 ; Hélie et al., 2017 ; Hotte, 1993 ; Le Blanc, 1995 ; Marcoux, 1993 ; Pauzé et al., 1996 ; Pauzé et al., 2004 ; Simard et al., 2023). Malgré les résultats de ces travaux, les connaissances à ce sujet sont très limitées et ne permettent pas d'établir un portrait clair de ces derniers.

Dans leur étude réalisée au début des années 2000, Pauzé et al. (2004) arrivent à la conclusion de l'hétérogénéité de la clientèle des centres jeunesse. Non seulement il y a des différences dans les difficultés vécues par les adolescents et adolescentes pris en charge selon la LSJPA et ceux pris en charge selon la LPJ ou la LGSSS, mais également dans les difficultés vécues en fonction du sexe. De cette étude, un fait demeure d'actualité : ces jeunes présentent un cumul et une complexité de problèmes.

Les travaux de Frappier et al. (2015) qui documentent la santé des adolescents et adolescentes hébergés en centre jeunesse au Québec tracent également un portrait peu encourageant de ces jeunes en regard de leur santé physique et mentale. Ces auteurs soutiennent qu'« en comparaison avec la population générale des adolescents et adolescentes au Québec ou au Canada, pour plusieurs problèmes, conditions de santé ou facteurs de risque, les données sont au moins deux à quatre fois plus élevées chez les adolescents en centre de réadaptation » (Frappier et al., 2015, p. 9).

Une étude de portrait des jeunes placés en ressource de réadaptation a été réalisée par la chercheuse en titre et ses collègues à Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire en 2019 (Simard et al., 2023). Ce portrait des 148 jeunes hébergés à cette période révèle qu'ils présentent des difficultés importantes, notamment des problèmes de comportement (violence, opposition, consommation), un rendement scolaire faible, des problématiques de santé mentale, un diagnostic de TDAH ou d'autres troubles neurodéveloppementaux, et une prévalence des comportements suicidaires. Les analyses montrent également des différences marquées selon le genre : les garçons présentent davantage de comportements extériorisés (violence, délinquance, consommation), tandis que les filles sont plus souvent touchées par les abus et la victimisation. L'analyse des besoins exprimés par les jeunes et les adultes met en évidence des besoins prioritaires en santé mentale, au niveau du passage vers la vie adulte, du marché du travail, de la perception de soi et des relations familiales.

2.2.1 Les différences entre les garçons et les filles

Au fil du temps, certains chercheurs s'entendent pour dire que les difficultés de la clientèle féminine deviennent de plus en plus préoccupantes et différent de celles des garçons (Águila-Otero et al., 2020 ; Fischer et al., 2016 ; Lanctôt, 2018 ; Paquette et al., 2006). Paquette et ses collègues (2006) soutiennent qu'il n'y a pas de différence dans la trajectoire de services des garçons et des filles.



Certes, ils rapportent que plus de filles que de garçons ont été abusées sexuellement au cours de leur vie et ont eu des idéations suicidaires (Paquette et al., 2006). Selon eux, il importe de considérer l'impact des multiples traumatismes subis par les filles au cours de leur vie, notamment les abus sexuels. À ce sujet, l'étude de Van Vugt et al. (2014) s'est attardée à l'association entre les mauvais traitements subis durant l'enfance chez les filles et l'apparition de symptômes de trauma au début de l'âge adulte. Les résultats démontrent une association entre différents types de mauvais traitements, essentiellement les mauvais traitements psychologiques et la négligence, et l'apparition de difficultés psychologiques à l'âge adulte, telles que l'anxiété, la dépression et la colère. Dans le même sens, les résultats de l'étude d'Hélie et al. (2017) révèlent que chez les jeunes de 12 à 17 ans avec un incident fondé en protection de la jeunesse, les taux de mauvais traitements psychologiques, d'abus physique et d'abus sexuel sont plus élevés chez les adolescentes comparativement aux adolescents. Les troubles de comportement, quant à eux, sont observés principalement chez les garçons.

À la lumière de ces informations, documenter le portrait des jeunes qui sont hébergés en ressource de réadaptation au Québec apparaît comme étant une démarche essentielle, et ce, notamment en vue de mieux cibler leurs besoins en matière d'infrastructure d'hébergement, de services et d'intervention. Comme mentionné, quelques travaux de recherche ont été effectués au sujet des caractéristiques personnelles et sociofamiliales des enfants et/ou adolescents et adolescentes placés au Québec. Cependant, la plupart de ces études ont été conduites il y a plus de 10 ans et aucune n'est populationnelle. Compte tenu des changements se produisant au fil du temps, notamment au plan sociolégal, les données recueillies à ce jour sont susceptibles de ne pas pouvoir être généralisées aux jeunes actuellement hébergés en ressource de réadaptation au Québec. Cet aspect soulève alors l'importance d'une mise à jour concernant le portrait de ces jeunes et de leurs caractéristiques.

3. Méthodologie

3.1 Objectifs et stratégie de recherche

La présente étude administrative se veut avant tout descriptive. Le but de celle-ci est de déterminer les caractéristiques des jeunes placés en ressource de réadaptation (CR, FG et RI). Documenter le portrait actuel de ces jeunes représente une démarche essentielle afin d'adapter l'offre de services à leurs caractéristiques et à leurs besoins spécifiques. Connaître les caractéristiques qui distinguent les garçons des filles représente également un pas de plus pour adapter les services et améliorer leur expérience de placement.



Les objectifs de ce portrait sont :

1. De façon descriptive, brosser le portrait des jeunes placés, c'est-à-dire identifier leurs caractéristiques sociodémographiques et familiales ainsi que les caractéristiques de leur trajectoire de services et de leur trajectoire de placement.
2. D'identifier, s'il y a, les caractéristiques qui distinguent les filles et les garçons placés.

En raison de la taille relativement grande de l'échantillon, la méthodologie quantitative a été privilégiée. Ce type de méthodologie permet de recueillir des connaissances pour un échantillon plus large de jeunes et permet l'exploration et le traitement d'un grand nombre de variables pour décrire cet échantillon.

Cette étude vise donc à obtenir, préalablement à toute réorganisation ou réallocation des ressources d'hébergement et des ressources humaines, une bonne connaissance des caractéristiques des jeunes placés en ressources de réadaptation au Québec.

3.2 Variables à l'étude

Comme mentionné, l'objet de la présente étude est principalement de déterminer le portrait de la clientèle placée en ressource de réadaptation au Québec. Pour ce faire, plusieurs variables ont été analysées afin d'obtenir un portrait le plus complet possible des différentes caractéristiques des jeunes placés.

Étant donné le caractère descriptif de l'étude, il est pertinent de recueillir des informations à plusieurs niveaux. Ainsi, les variables indépendantes considérées se classent parmi quatre principales catégories de caractéristiques qui sont les suivantes :

1. Les caractéristiques du jeune (caractéristiques sociodémographiques) ;
2. Les caractéristiques du parent/des parents ;
3. Les caractéristiques de la trajectoire de services, principalement celles de la trajectoire LPJ et/ou LSJPA ;
4. Les caractéristiques de la trajectoire de placement.

Le tableau de la page suivante présente les principales variables faisant partie de l'étude, en fonction des quatre catégories de caractéristiques analysées.



Tableau 1 – Principales variables à l’étude, selon les quatre catégories de caractéristiques retenues

Caractéristiques du jeune
▪ Âge ; ▪ Sexe ; ▪ Origine ethnoculturelle.
Caractéristiques des parents
▪ Âge ; ▪ Statut socioéconomique ; ▪ Composition du foyer familial d’origine : ○ Décès d’un parent ; ○ Parent inconnu et/ou déchéance d’autorité parentale.
Caractéristiques de la trajectoire de services
▪ Présence d’un dossier LPJ ou LSJPA (plus d’un, les deux types de suivi) ; ▪ Âge à l’ouverture du/des dossiers ; ▪ Motifs de suivi en LPJ et motifs de suivi en LSJPA ; ▪ Durée du suivi/des suivis.
Caractéristiques de la trajectoire de placement
▪ Âge au premier placement ; ▪ Motifs du premier placement ; ▪ Durée du placement ; ▪ Nombre d’épisodes de placement ; ▪ Nombre de déplacements ; ▪ Nombre de changements de milieu de vie ; ▪ Nombre de mouvements ; ▪ Milieu de vie au premier placement ; ▪ Type de milieu de placement ; ▪ Présence de fugue, leur nombre et la durée ; ▪ Nombre de MEI et motifs ; ▪ Nombre de mesures particulières (fouille, saisie, contention, isolement) et motifs.

3.3 Échantillon

L’échantillon est constitué des jeunes, tous genres confondus, qui séjournaient dans un CR, dans un FG ou dans une ressource intermédiaire (RI) au 31 mars 2025 au Québec, en vertu d’une des trois lois suivantes : la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*, la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*.

Au 31 mars 2025, il y avait 3 629 jeunes placés en ressources de réadaptation. De ce nombre, cinq jeunes ont été retirés de l’échantillon puisqu’ils étaient âgés de 23 à 27 ans, n’avaient pas d’ordonnance de mise sous garde ouverte ou fermée active au 31 mars 2025 et peu de renseignements étaient disponibles sur leur situation.



De plus, le cas d'un jeune de 7 ans a également été retiré puisqu'après vérification, ce jeune ne répondait pas aux critères d'inclusion puisqu'il était hébergé en famille d'accueil. L'échantillon final à partir duquel sera brossé le portrait est donc constitué de 3 623 jeunes. Cet échantillon a été préparé et validé par Marie-Noëlle Royer de Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire.

L'encadré ci-dessous résume l'ensemble des critères de sélection de l'échantillon.

Critères de sélection de l'échantillon
▪ Jeunes placés, garçons et filles ; ▪ Placement dans une ressource de réadaptation (CR, FG, RI) au Québec en vertu de la <i>Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux</i>, de la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> et/ou de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour adolescents</i> ; ▪ Mesure de placement active au 31 mars 2025.

Aussi, il importe de préciser que c'est Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire qui compte le plus de jeunes hébergés au 31 mars 2025, suivi de près par Santé Québec Montérégie-Est. Le tableau 2 témoigne de la répartition des jeunes hébergés en CR au Québec.

Tableau 2 - Répartition des jeunes hébergés au 31 mars 2025 selon l'établissement territorial

Établissement territorial	n	%
Santé Québec Bas-Saint-Laurent	66	1,8
Santé Québec Saguenay-Lac-Saint-Jean – Universitaire	164	4,5
Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire	236	6,5
Santé Québec Mauricie-et-Centre-du-Québec – Universitaire	208	5,7
Santé Québec Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	144	4,0
Santé Québec Ouest-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire	164	4,5
Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire	741	20,5
Santé Québec Outaouais	86	2,4
Santé Québec Abitibi-Témiscamingue	94	2,6
Santé Québec Côte-Nord	76	2,1
Santé Québec Gaspésie, Santé Québec des Îles	33	0,9
Santé Québec Chaudière-Appalaches	160	4,4
Santé Québec Laval	216	6,0
Santé Québec Lanaudière	222	6,1
Santé Québec Laurentides	384	10,6
Santé Québec Montérégie-Est	629	17,4
Total	3 623	100,0

n = nombre



3.4 Méthode de cueillette des données

Pour le premier volet de l'étude, la cueillette des données a été réalisée à partir d'une extraction des données présentes dans le dossier informatisé des jeunes dans le système d'information clientèle jeunesse *Projet intégration jeunesse* (PIJ). Comme mentionné précédemment, l'extraction a été réalisée par Marie-Noële Royer, en collaboration avec Denis Lacerte du CRUJeF.

3.5 Stratégie d'analyse des données

Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse quantitative. À l'aide du progiciel *Statistical Package for Social Sciences* (SPSS) version 25, les données ont été codées et entrées à l'ordinateur afin d'effectuer les analyses statistiques requises.

Des analyses de nature descriptive et corrélationnelle ont été effectuées selon deux étapes. Des analyses univariées ont d'abord permis de tracer un portrait descriptif et détaillé des jeunes de l'échantillon (fréquences, moyennes, écarts-types). Ensuite, des analyses bivariées (test *t*, khi-carré) ont permis de brosser un portrait détaillé des jeunes et de comparer les jeunes en fonction de leur sexe à la naissance.

Au plan des analyses univariées, les fréquences, les mesures de tendance centrale (moyenne et médiane) et les mesures de dispersion (principalement l'écart-type) servent à décrire le profil des jeunes de l'étude. Quant aux analyses bivariées, elles permettent d'identifier les variables qui ont une différence de moyenne significative ou un lien significatif, notamment avec le sexe du jeune.

Une variable est considérée comme étant associée à une autre variable lorsque le degré de signification statistique est inférieur ou égal à 0,05 ($p \leq 0,05$). Ce seuil de signification est fixé pour l'ensemble des analyses statistiques de la présente étude.

En plus des analyses menées pour l'ensemble de l'échantillon, des analyses univariées et bivariées de sous-échantillons ont été réalisées. Ainsi, les jeunes pour qui le premier placement a eu lieu dans une unité de vie en CR ($n=1\,743$) et les jeunes âgés de 6 à 11 ans ($n=626$) sont deux sous-échantillons qui ont fait l'objet de ces analyses supplémentaires. Celles-ci visent à mieux comprendre ces clientèles particulières ainsi que leur trajectoire de services.

3.6 Limites de l'étude

La principale limite de l'étude est qu'elle comporte des données manquantes, notamment au niveau de la fréquentation scolaire, de la situation familiale du jeune, de son milieu de vie d'origine, de sa fratrie placée ou non, des problématiques vécues par les jeunes telles que les différents problèmes de comportement, les problèmes de toxicomanie, les problèmes de santé mentale, de santé physique, les troubles neurodéveloppementaux, les différents diagnostics ou la prise de médication. L'absence de certaines informations dans le dossier ne permet pas la pleine mesure de la situation du jeune.



De plus, il est impossible d'obtenir des précisions supplémentaires sur les informations inscrites dans le dossier. Il faut prendre l'information telle qu'elle a été extraite. Il s'agit donc de données secondaires qui ne sont pas formatées pour la recherche. Toutefois, l'information extraite des dossiers est sans interférence et objective, c'est-à-dire qu'elle ne comporte pas le biais de désirabilité sociale que pourrait comporter une entrevue en personne auprès des jeunes, des parents ou des intervenants. Par ailleurs, à la lecture des résultats présentés dans la section qui suit, il est essentiel de garder en mémoire que toutes les données sont rapportées telles que mentionnées au dossier et présentes au dossier au moment de l'extraction.

4. Résultats

4.1 Portrait des jeunes placés en CR, FG, RI au Québec au 31 mars 2025

4.1.1 Caractéristiques sociodémographiques des jeunes

Selon les informations recueillies, 56,3 % des 3 623 jeunes placés dans une ressource de réadaptation (CR, FG, RI) au 31 mars 2025 étaient des garçons et 43,7 % étaient des filles, ce qui représente 2 040 garçons et 1 583 filles.

Tableau 3 - Répartition des usagers selon le sexe

Sexe de l'utilisateur	<i>n</i>	%
Masculin	2 040	56,3
Féminin	1 583	43,7
Total	3 623	100,0

Ces jeunes étaient âgés en moyenne de 14,1 (écart type [ÉT] 3,0) ans au moment de la collecte de données. Parmi ces jeunes, la majorité était âgée de 12 ans et plus. Un petit nombre de jeunes, soit 5 %, sont âgés de plus de 18 ans, dont huit jeunes âgés de plus de 20 ans. Un faible pourcentage de jeunes âgés de 0 à 5 ans vivent dans une ressource de réadaptation au 31 mars 2025, parmi lesquels on retrouve quatre bébés de moins de 1 an. Il importe de préciser que ces bébés sont tous hébergés dans des appartements supervisés pour les mères en difficulté d'adaptation (MDA). Le tableau 4 ci-dessous présente la répartition des jeunes selon les catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.



Tableau 4 – Répartition des jeunes selon l'âge au 31 mars 2025

Catégories d'âge	<i>n</i>	%
0-5 ans	33	0,9
6-11 ans	626	17,3
12-17 ans	2 787	76,9
18 ans et plus	177	4,9
Total	3 623	100,0

Par ailleurs, le tableau 5 permet de constater que les trois quarts des jeunes (75,2 %) ne sont issus d'aucune communauté ethnoculturelle et proviennent du Québec. Aussi, près de 10 % des jeunes font partie des communautés noires, ces jeunes ayant immigré, entre autres, de l'Afrique ou d'Haïti. Enfin, 4,7 % des jeunes hébergés en ressource de réadaptation font partie des communautés autochtones. Ce pourcentage est élevé considérant que, selon les dernières données de recensement disponibles en 2021, les autochtones, tous âges confondus, représentent 2,5 % de la population totale du Québec.

Tableau 5 – Répartition des usagers selon l'appartenance à leur origine ethnoculturelle

Origine ethnoculturelle	<i>n</i> (%)	Garçons <i>n</i> (%)	Filles <i>n</i> (%)
Non issu de la diversité ethnoculturelle	2 725 (75,2)	1 531 (75,0)	1 194 (75,4)
Premières Nations et Inuit	172 (4,7)	88 (4,3)	84 (5,3)
Communautés noires	352 (9,7)	201 (9,9)	151 (9,5)
Autres communautés ethnoculturelles (incluant les Européens)	374 (10,3)	220 (10,8)	154 (9,7)
Total	3 623 (100,0)	2 040 (56,3)	1 583 (43,7)

Au niveau des services reçus, il importe de préciser que la très grande majorité des jeunes, soit 98,5 %, reçoivent des services compris dans le programme *Jeunes en difficulté*, incluant les jeunes suivis sous la LPJ et les jeunes suivis sous la LSJPA. Toutefois, il est intéressant de constater qu'un très petit nombre de jeunes sont placés et reçoivent des services en vertu d'autres types de programme, tel que ceux en santé mentale, en déficience intellectuelle et dans des programmes TED. Toutefois, on peut penser que ce nombre est sous-estimé puisque ce sont des problématiques mal identifiées dans le système clientèle PIJ.



Tableau 6 – Répartition des jeunes selon le type de programme de service

Type de programme	n (%)	Garçons n (%)	Filles n (%)
Jeunes en difficulté	3 567 (98,5)	1 999 (55,2)	1 568 (43,3)
Santé mentale	35 (1,0)	27 (0,8)	8 (0,2)
Déficiência intellectuelle	8 (0,2)	4 (0,1)	4 (0,1)
Trouble envahissant du développement	13 (0,4)	10 (0,3)	3 (0,08)
Total	3 623 (100)	2 040 (56,3)	1 583 (43,7)

Le tableau 7 présente la répartition des usagers selon le cadre légal actif au 31 mars 2025. Une large majorité (75,7 %) est suivie sous la LPJ, tandis que 12,5 % le sont sous un double cadre LPJ et LSJPA, et 3,9 % exclusivement sous la LSJPA. Les suivis relevant uniquement de la LGSSS demeurent marginaux. Ces proportions confirment la prédominance des placements effectués en vertu d'un mandat de protection de la jeunesse.

Tableau 7 – Répartition des jeunes hébergés selon le cadre légal actif au 31 mars 2025

Cadre légal actif	n (%)	Garçons n (%)	Filles n (%)
LPJ	2 742 (75,7)	1 403 (68,8)	1 339 (84,6)
LSJPA	140 (3,9)	134 (6,6)	6 (0,4)
LPJ et LSJPA	452 (12,5)	348 (17,1)	104 (6,6)
LGSSS	83 (2,3)	35 (1,7)	48 (3,0)
Cadre légal non mentionné	206 (5,7)	120 (5,9)	86 (5,4)
Total	3 623 (100)	2 040 (56,3)	1 583 (43,7)

4.1.2 Caractéristiques familiales

En ce qui a trait aux caractéristiques familiales des jeunes hébergés, pour la majorité des jeunes, les deux parents sont identifiés dans leur dossier et sont connus de la DPJ/DP. Cependant, pour un peu plus de 10 %, tant des filles que des garçons (13,6 %), c'est seulement la mère qui semble être présente.

Aussi, un petit nombre de jeunes, 22 garçons et 8 filles, n'ont aucun parent identifié dans leur dossier et ne semblent donc plus avoir leurs parents d'origine présents dans leur vie. Ces situations peuvent être causées par l'abandon parental ou encore un décès. À cet effet, 82 jeunes ont une mère décédée et 124 jeunes ont un père qui est décédé. De plus, 88 jeunes ont au moins un parent qui n'est pas reconnu légalement, dont 87 pères et 1 mère, et 8 jeunes ont un de leurs parents déchu de son autorité parentale, dont 2 mères et 7 pères.



L'âge moyen des mères à la naissance de leur enfant placé au 31 mars 2025 est de 26,7 ans (ÉT 6,4). La plus jeune mère de l'échantillon était aussi jeune que 12 ans au moment de la naissance de son enfant et la plus vieille mère avait 56 ans. D'autre part, l'âge moyen des pères à la naissance de leur enfant est de 31,2 ans (ÉT 7,9). Le plus jeune père de l'échantillon était âgé de 15 ans au moment de la naissance de son enfant et le plus vieux était âgé de 73 ans. Toutefois, lorsqu'on s'attarde à l'âge des parents au moment du premier service en protection de la jeunesse, les parents sont un peu plus âgés. L'âge moyen des mères est de 33,3 ans (ÉT 8,8) et celui des pères est de 37,9 ans (ÉT 10,0). De plus, au 31 mars 2025, soit au moment du placement actif en ressource de réadaptation de leur enfant, les mères ont un âge moyen de 41,0 ans (ÉT 7,1) et les pères ont un âge moyen de 45,5 ans (ÉT 8,4).

Par ailleurs, à titre indicatif, le revenu médian des familles après impôts, tant celles des garçons que des filles, tourne autour de 40 000 \$. Le tableau 8 résume quelques-uns de ces résultats.

Tableau 8 – Caractéristiques sociodémographiques des familles

Caractéristiques familiales	n	Garçons M (ÉT) ou n (%)	Filles M (ÉT) ou n (%)	t ou χ^2
Parents présents PIJ :				8,76*
▪ 2 parents	3 071	1 718 (84,2)	1 353 (85,5)	
▪ Mère seulement	492	277 (13,6)	215 (13,6)	
▪ Père seulement	30	23 (1,1)	7 (0,4)	
▪ Aucun parent	30	22 (1,1)	8 (0,5)	
Âge moyen mère naissance	3 429	26,8 (6,7)	26,7 (6,3)	0,48
Âge moyen père naissance	2 908	31,1 (7,8)	31,3 (8,0)	-0,53
Revenu médian (après impôts)	3 593	40 074,8 (4 850,3)	40 263,9 (4 739,9)	-1,17

Note : * $p < ,05$; ** $p < ,01$; *** $p < ,001$. M = moyenne. t = statistique t.

4.1.3 Caractéristiques de la trajectoire de services en PJ

Parmi les 3 623 jeunes hébergés au 31 mars 2025, 3 137 (86,6 %) ont un dossier actif ouvert en protection de la jeunesse alors que 486 (13,4 %) jeunes n'en ont pas et 78 jeunes n'ont pas encore de décisions en lien avec ce dossier actif. Ce dossier est ouvert depuis en moyenne 3,8 ans (ÉT 3,6) et les jeunes étaient âgés en moyenne de 10,0 ans (ÉT 4,5) à l'ouverture de ce dossier.

Le tableau 9 présente les résultats de l'analyse de quelques caractéristiques en lien avec la trajectoire de services en protection de la jeunesse. Ainsi, la moyenne d'âge des jeunes à l'ouverture d'un premier dossier en protection de la jeunesse est de 6,3 ans (ÉT 5,2).



On observe une différence significative entre les garçons et les filles, les garçons étant un peu plus jeunes au moment de l'arrivée des services de protection de la jeunesse dans leur vie, soit 5,9 ans comparativement à un âge moyen de 6,8 ans pour les filles ($p < ,001$). Ces jeunes ont connu en moyenne 3,6 signalements (ÉT 3,5) depuis leur naissance. En ce sens, ils ont reçu en moyenne 18,7 services, tous types de services confondus, en protection de la jeunesse depuis leur naissance. Ces services concernent tant des signalements, que des évaluations-orientations, des applications des mesures et des révisions. Quant à la durée cumulative des suivis en application des mesures depuis leur naissance, les jeunes ont été suivis en moyenne 4,3 ans (ÉT 3,8) en date du 31 mars 2025.

En ce qui concerne les motifs pour lesquels les jeunes sont suivis en protection de la jeunesse, sans surprise, c'est la négligence suivie des troubles de comportement sérieux qui sont les principaux motifs de suivis en protection de la jeunesse.

Tableau 9 - Trajectoires de services en protection de la jeunesse

Caractéristiques	Total M (ÉT) ou n (%)	Garçons M (ÉT) ou n (%)	Filles M (ÉT) ou n (%)	t
Âge au début du service (années)	6,3 (5,2)	5,9 (5,1)	6,8 (5,3)	-4,83***
Nombre de services dispensés	18,7 (10,8)	18,6 (10,8)	18,8 (10,8)	NS
Nombre de RTS retenus	3,6 (2,5)	3,6 (2,5)	3,7 (2,5)	NS
Nombre d'applications des mesures	1,4 (0,6)	1,4 (0,6)	1,3 (0,6)	NS
Durée totale d'application des mesures (années)	4,3 (3,8)	4,5 (3,8)	4,1 (3,7)	3,21**
Motifs de prise en charge (catégories non mutuellement exclusives)				
Négligence	1 975 (64,6)	1 105 (36,1)	870 (28,4)	2,093
Abus physique	584 (19,0)	338 (20,1)	246 (17,9)	2,438
Abus sexuel	317 (10,4)	87 (5,2)	230 (16,7)	108,37***
Trouble de comportement	1 539 (50,3)	831 (49,4)	708 (51,4)	1,224
Abandon	72 (2,4)	39 (2,3)	33 (2,4)	0,02
Mauvais traitements psychologiques	945 (30,9)	495 (29,4)	450 (32,7)	3,747
Risque sérieux de négligence	690 (22,6)	404 (24,0)	286 (20,8)	4,58*
Risque sérieux d'abus sexuel	112 (3,7)	32 (1,9)	80 (5,8)	32,77***
Risque sérieux d'abus physique	142 (4,6)	82 (4,9 %)	60 (4,4)	0,459
Exposition violence conjugale	308 (10,1)	189 (11,2)	119 (8,6)	5,63*

Note : ** $p < ,01$. *** $p < ,001$. NS = non significatif.

4.1.4 Caractéristiques de la trajectoire de service en LSJPA

Au 31 mars 2025, 557 jeunes avaient une mesure LSJPA active dont une majorité de garçons soit 80,6 %. Les analyses statistiques révèlent une différence significative entre les garçons et les filles.



Tableau 9 – Présence d’une mesure LSJPA active au 31 mars 2025

Mesure LSJPA	n	Garçons n (%)	Filles n (%)	χ^2
Oui	557 (15,4)	449 (80,6)	108 (19,4)	158,02***
Non	3 066 (84,6)	1 591 (43,9)	1 475 (40,7)	
Total	3 623 (100)	2 040 (56,3)	1 583 (43,7)	

Note : *** $p < ,001$.

Cependant, 1 101 des 3 623 jeunes placés au 31 mars 2025 ont connu un épisode de service en LSJPA à un moment ou un autre de leur parcours, dont 788 garçons et 313 filles. L’âge moyen des garçons à la commission d’un premier délit est de 14,3 ans (ÉT 1,4) et étonnamment, l’âge moyen des filles est également de 14,3 ans (ÉT 1,3). L’âge moyen à la commission du délit le plus grave est sensiblement le même, mais un peu plus élevé. De plus, 83 jeunes, dont 75 garçons et 8 filles ont connu une trajectoire de services principalement sous la LSJPA, n’ayant jamais eu de signalement retenu.

Par ailleurs, le tableau 11 présente la nature du délit le plus grave commis par les jeunes ayant un dossier LSJPA. Les crimes contre la personne qui constituent des crimes impliquant de la violence, notamment les meurtres, les voies de fait, les agressions sexuelles et autres crimes dirigés contre la personne, sont présents chez plus des deux tiers des jeunes ayant un dossier LSJPA, soit 69,7 % d’entre eux. Ce type de délit arrive au premier rang, tant chez les garçons que chez les filles.

À titre d’exemple, au 31 mars 2025, six jeunes au Québec ont un dossier LSJPA à la suite de la commission d’un délit ayant causé la mort d’une personne dont quatre jeunes ont commis ou sont associés à un meurtre au premier degré, 138 jeunes ont commis des voies de fait, 49 jeunes ont commis une agression sexuelle.

Tableau 11 – Âge à la commission des délits et motifs

Caractéristiques	n total Garçons/filles	Garçons M (ÉT)	Filles M (ÉT)	t
Âge au premier délit	788/313	14,3 (1,4)	14,3 (1,3)	-0,07
Âge au délit le plus grave	788/313	14,9 (1,5)	14,5 (1,3)	3,80***
Nature du délit le plus grave				
Crimes contre la personne	767 (69,7)	544 (69,0 %)	223 (71,2 %)	
Crimes contre les biens	218 (19,8)	159 (20,2 %)	59 (18,8 %)	
Autres crimes	86 (7,8)	68 (8,6 %)	18 (5,7 %)	
Infractions liées drogues	26 (2,4)	15 (1,9 %)	11 (3,5 %)	
Manquements aux conditions	4 (0,4)	2 (0,3 %)	2 (0,6 %)	
Total	1 101 (100)	788 (71,6)	313 (28,4)	

Note : * $p < ,05$; ** $p < ,01$; *** $p < ,001$.



Par ailleurs, précisons que les jeunes qui ont un dossier en LSJPA ont commis en moyenne 3,4 délits (ÉT 4,0). La plupart des jeunes ont commis seulement un délit, mais un jeune a commis jusqu'à 28 délits différents.

4.1.5 Caractéristiques de la trajectoire de placement

Les jeunes hébergés au 31 mars 2025 en ressource de réadaptation ont connu pour la plupart plus d'un épisode de placements et même plusieurs mesures de placements continus et discontinus à l'intérieur de ces épisodes, et ce, dans différents milieux de vie. Le tableau 12 présente le milieu de vie des jeunes lors de leur premier épisode de placement continu. Près de la moitié des jeunes, soit 48,1 %, ont été placés dans un CR et 41,7 % des jeunes ont été placés dans une ressource de type familial, dont un quart des jeunes, soit 25,7 %, dans une famille d'accueil régulière.

Tableau 10 - Milieu de vie au premier placement

Milieu de placement	Garçons n	Filles n	Total n (%)
Famille d'accueil régulière	517	414	931 (25,7)
Famille d'accueil de proximité/Postulant FAP	302	275	577 (15,9)
Famille d'accueil Banque Mixte	0	4	4 (0,1)
Foyer de groupe (inclut foyer RI)	199	111	310 (8,6)
Unité de vie (CR)	984	759	1743 (48,1)
Service spécialisé (CRDITED, CRDP, santé mentale, toxicomanie)	20	9	29 (0,8)
Ressources de transition à la vie adulte (RI ou autre)	3	2	5 (0,1)
Appartement supervisé MDA	7	6	13 (0,4)
Autre	8	3	11 (0,3)
Total n (%)	2 040 (56,3)	1583 (43,7)	3 623 (100)

Le tableau 13 présente une partie des données en lien avec la trajectoire de placement des jeunes. L'âge moyen des jeunes au premier placement est de 10,2 ans (ÉT 4,7). Des jeunes sont placés dès leur naissance alors que d'autres ont connu un placement à l'adolescence et pour certains aux portes de l'âge adulte. L'âge moyen au premier placement en CR est de 12,1 ans (ÉT 3,2) pour les garçons et significativement un peu plus élevé pour les filles, soit de 12,8 ans (ÉT 2,5) ($p < ,001$). De plus, le premier placement en foyer de groupe survient à un âge un peu plus jeune, soit à un âge moyen de 10,48 ans (ÉT 3,8) chez les garçons et un âge moyen de 12,2 ans (ÉT 3,5) chez les filles. Peu importe le type de milieu d'hébergement, les garçons sont toujours en moyenne plus jeunes que les filles à leur premier placement, mais c'est en RTF que cette différence de moyenne statistiquement significative est la plus importante. En effet, les garçons sont âgés en moyenne de 6,9 ans (ÉT 4,5) à leur premier placement en RTF alors que les filles sont âgées de 12,2 ans (ÉT 3,5).



Les résultats présentés dans le tableau 14 permettent de connaître le nombre d'épisodes de placement, de changements de milieux de placement ainsi que la durée moyenne des placements pour chacun des types de milieux d'hébergement disponibles au Québec. Le tableau permet de constater que la durée moyenne des placements en RTF est plus longue que celle des autres ressources d'hébergement. Aussi, les jeunes ont connu en moyenne 4,0 placements continus¹ (ÉT 3,0). Certains jeunes ont connu un seul placement continu, mais un jeune a connu jusqu'à 31 épisodes de placement continu.

De plus, alors que le nombre moyen de milieux substitués différents dans lesquels les jeunes ont été placés est de 3,4 milieux (ÉT 2,2), certains jeunes ont été placés dans 14 milieux substitués différents. Toutefois, il est important de préciser que les jeunes de l'échantillon ne sont pas tous rendus au même moment de leur trajectoire de placement, certains sont au début alors que d'autres sont à la fin.

Enfin, 503 jeunes de l'échantillon, soit 266 garçons et 237 filles, ont une ordonnance de placement à majorité présente dans leur dossier au 31 mars 2025. Les garçons sont significativement plus jeunes que les filles au moment de cette ordonnance ($p = 0,003$). Dans le cas de certains jeunes, cette ordonnance survient dès la naissance alors que pour d'autres, elle arrive au tournant de l'âge adulte, à 17 ans. Pour 69 % des jeunes ayant une ordonnance de placement à majorité, le milieu de placement prévu est un CRJDA alors que pour 31 % des jeunes le milieu de placement prévu par l'ordonnance à majorité est une RTF ou une FAP.

¹ Les placements peuvent être *continus* (placement principal), *complémentaires* (remobilisation, encadrement intensif), *intermittents* (de répit) ou *progressifs* (intégration progressive dans un autre milieu en vue d'un déplacement). Les placements complémentaires et progressifs sont inclus dans les placements continus. Seuls les placements intermittents sont indépendants d'un placement continu. Par ailleurs, dans SIRTFF, il arrive souvent que deux placements continus consécutifs se déroulent dans un même milieu. Ils sont considérés comme deux placements distincts dans le système pour des raisons administratives. Ces placements ont été identifiés et fusionnés en un seul (date de début du premier et date de fin du second).



Tableau 11 – Trajectoire de placement des jeunes selon le sexe

Caractéristiques	n Garçons/filles	Garçons M (ÉT)	Filles M (ÉT)	t
Âge moyen au premier placement	2 040/1 583	9,8 (4,8)	10,8 (4,4)	6,67***
Nombre moyen d'épisodes de placement	2 040/1 583	1,8 (1,1)	1,7 (1,0)	2,21*
Nombre moyen de placements continus	2 040/1 583	4,0 (3,1)	4,0 (2,7)	0,28
Nombre moyen de milieux substituts	2 040/1 583	3,4 (2,2)	3,4 (2,2)	-0,53
Durée moyenne cumulée placement (années)	2 040/1 583	3,2 (3,3)	2,9 (3,2)	2,39*
Nombre moyen de réunifications familiales tentées	2 040/1 583	0,7 (1,1)	0,6 (0,9)	3,12**
Âge moyen au moment de l'ordonnance de placement à majorité	266/237	13,5 (4,3)	14,6 (3,6)	-2,95**
Placements en CR				
Âge moyen au premier placement continu en CR	1 685/1 336	12,1 (3,2)	12,8 (2,5)	7,26***
Durée moyenne placement continu en CR (années)	1 685/1 336	1,4 (1,5)	1,2 (1,2)	4,47***
Nombre moyen de placements continus en CR	1 685/1 336	2,7 (2,4)	2,6 (2,0)	2,17*
Nombre moyen d'unités de réadaptation différentes	1 780/1 412	2,4 (1,6)	2,3 (1,4)	1,94
Nombre moyen de centres de réadaptation différents	1 780/1 412	1,5 (0,8)	1,5 (0,8)	2,05*
Placements en RTF				
Âge moyen au premier placement continu en RTF	933/797	6,9 (4,5)	12,2 (3,5)	8,02***
Durée moyenne placement continu en RTF (années)	933/797	2,8 (3,3)	1,2 (1,3)	1,13
Nombre moyen de placements continus en RTF	933/797	2,2 (1,6)	1,4 (0,7)	-0,18
Placements en FG				
Âge moyen au premier placement continu en FG	836/649	10,5 (3,8)	12,2 (3,5)	8,74***
Durée moyenne du placement en FG (années)	836/649	1,4 (1,4)	1,2 (1,3)	1,97*
Nombre moyen de placements en FG	836/649	1,4 (0,8)	1,4 (0,7)	1,00
Placements autres				
Âge moyen au premier placement continu autre	200/136	11,2 (4,3)	12,9 (4,5)	3,48**
Durée moyenne de placement autre (années)	200/136	1,9 (2,2)	1,0 (1,3)	3,73***
Nombre moyen de placements autre	200/136	1,3 (0,7)	1,3 (0,5)	1,05

Note : * $p < ,05$; ** $p < ,01$; *** $p < ,001$.



4.1.5.1 Les épisodes de fugue présents durant la trajectoire de placement

Le tableau 14 présente certains indicateurs en lien avec les fugues qui surviennent durant les épisodes de placement. Parmi les 3 623 jeunes placés au 31 mars 2025, 1 131 jeunes, soit près d'un tiers (31,2 %) des jeunes de l'échantillon, ont fugué au cours de leur placement. Alors que le nombre total de fugues ne diffère pas beaucoup entre les garçons et les filles, la durée totale en heures passées en fugue est en moyenne significativement plus élevée chez les garçons que chez les filles, soit de 664 heures pour les garçons et de 277 heures pour les filles ($p < ,001$). De même, la durée moyenne d'un épisode de fugue est significativement plus élevée chez les garçons en comparaison des filles, soit de 115 heures pour les garçons et de 39 heures pour les filles ($p < ,01$). Les garçons passent donc plus de temps en fugue que les filles.

Tableau 14 - Comparaison des indicateurs de fugue selon le sexe

Indicateurs	n total	Garçons M (ÉT)	Filles M (ÉT)	t
Nombre total de fugues	1 131	11,1 (18,0)	9,4 (15,2)	1,73
Fugues en contexte de surveillance	1 131	3,16 (5,4)	4,02 (6,8)	2,36*
Fugues en sorties autorisées	1 131	8,0 (15,2)	5,3 (12,0)	3,17**
Durée totale en fugue (heures)	1 127	664,0 (1726,7)	276,7 (646,6)	5,06***
Durée moyenne d'une fugue (heures)	1 127	114,5 (577,2)	39,4 (212,9)	2,94**

Note : * $p < ,05$; ** $p < ,01$; *** $p < ,001$.

4.1.5.2 Les mesures particulières et les mesures d'encadrement intensif vécues durant la trajectoire de placement

Les données extraites des dossiers des jeunes permettent de connaître le nombre de mesures particulières dont les jeunes ont fait l'objet durant leurs placements. Ces mesures particulières font référence au nombre de fouilles, de saisies, de contentions et d'isolements. Le tableau 15 présente le nombre moyen pour chacune de ces mesures vécues par les garçons en comparaison des filles. Aussi, ce tableau permet de constater que les jeunes ont vécu en moyenne, tous types de mesures particulières confondus, 59,1 mesures (ÉT 146,0) chez les garçons et 56,5 mesures (ÉT 171,6) chez les filles, et ce, sans différence significative entre les 2. Cependant, les garçons ont connu significativement plus de mesures de fouille ($p < ,001$). L'âge moyen à la première mesure particulière vécue par les jeunes est également significativement plus jeune chez les garçons avec un âge moyen de 12,3 ans comparativement à 13,3 ans pour les filles ($p < ,001$).



Tableau 15 - Nombre de mesures particulières vécues par les jeunes hébergés selon le sexe

Caractéristiques	n Garçons/filles	Garçons M (ÉT)	Filles M (ÉT)	t
Âge à la première mesure particulière	1 526/1 079	12,3 (3,5)	13,3 (2,7)	-8,08***
Nombre d'isolements	828/466	35,2 (83,6)	45,5 (131,4)	-1,51
Nombre de contentions	1 029/658	46,4 (110,5)	48,4 (123,5)	-0,33
Nombre de fouilles	1 027/812	11,7 (17,0)	8,4 (12,3)	4,67***
Nombre de saisies	436/416	2,9 (3,8)	2,8 (3,8)	0,37
Nombre total moyen de mesures particulières	1 526/1 079	59,1 (146,0)	56,5 (171,6)	0,42

Note : * $p < ,05$; ** $p < ,01$; *** $p < ,001$.

Par ailleurs, que ce soit pour protéger le jeune, autrui ou une combinaison des deux, les mesures d'encadrement intensif (MEI), bien qu'utilisées en dernier recours, font partie de la trajectoire de placement de 384 jeunes placés au 31 mars 2025, soit 206 garçons (53,6 %) et 178 filles (46,4 %). C'est donc 1 jeune sur 10 (10,6 %) qui a connu au moins un épisode de MEI au cours de sa trajectoire de placement. Parmi ces jeunes, 193 (50,3 %) ont connu une seule MEI, 170 jeunes (44,3 %) ont connu entre deux et cinq MEI et 21 jeunes (5,5 %) ont connu six MEI et plus avec 5 jeunes (deux garçons et trois filles) qui ont connu jusqu'à 11 MEI. Le tableau 16 présente quelques caractéristiques de ces MEI, dont l'âge du jeune à son premier séjour dans une unité d'encadrement intensif. On constate que la moyenne d'âge des filles et des garçons est sensiblement la même. Les garçons sont âgés en moyenne de 15,2 ans et les filles de 15,1 ans. Le nombre moyen de MEI est de 2,2 MEI, tant chez les garçons que chez les filles. De plus, la durée moyenne cumulée en jours des MEI se situe à 124,4 jours pour les garçons et à 122,1 jours pour les filles.

Tableau 16 - Principales caractéristiques des MEI utilisées auprès des jeunes hébergés selon le sexe

Caractéristiques des MEI	n Garçons/filles	Garçons M (ÉT)	Filles M (ÉT)	t
Âge au début de la première MEI	206/178	15,2 (1,3)	15,1 (1,4)	1,35
Nombre moyen de MEI		2,2 (1,7)	2,2 (1,9)	-0,09
Durée cumulée des MEI (en jours)		124,4 (111,5)	122,1 (128,6)	0,17

Note : * $p < ,05$; ** $p < ,01$; *** $p < ,001$.



De nombreux motifs justifient le recours aux MEI auprès d'un jeune au cours de son placement. Ces motifs sont tous inscrits dans la LPJ. Le tableau 17 présente les motifs, non mutuellement exclusifs, les plus fréquemment invoqués pour justifier le recours à une MEI. Sur les 384 jeunes ayant vécu une MEI au cours de leur trajectoire de placement, 257 jeunes ont été mis en MEI à la suite d'un comportement de fugue, cela représente près des deux tiers (66,9 %) ayant fait l'expérience d'au moins un épisode de MEI.

Ce motif est suivi de près par un motif plus général, soit que le jeune représente un danger pour lui-même. En effet, 237 jeunes ont été placés en MEI en invoquant ce motif, cela représente 61,8 % des jeunes. La violence et la consommation sont les deux autres motifs les plus souvent invoqués pour recourir à une MEI auprès des jeunes.

Certains facteurs de vulnérabilité sont considérés dans l'évaluation des demandes d'hébergement en unité d'encadrement intensif. Concernant ces facteurs de vulnérabilité, des différences statistiquement significatives entre les garçons et les filles sont observées. La violence est un motif significativement plus souvent invoqué pour placer les garçons en MEI ($p < .01$) ; alors que les filles sont significativement plus souvent placées en MEI pour des raisons liées à des menaces de suicide, des comportements d'automutilation et des comportements sexuels problématiques ($p < .001$).

Tableau 12 - Motifs justifiant le recours à la MEI

Comportements/facteurs de vulnérabilité justifiant le recours à une MEI	Garçons <i>n</i>	Filles <i>n</i>	χ^2
Fugue	142	115	0,81
Consommation	90	67	1,45
Violence	125	84	7,00**
Suicide	37	78	30,44***
Automutilation	24	64	31,93***
Comportement sexuel	14	49	29,93***
Âge (vulnérabilité)	84	79	0,51
Maladie physique	10	10	0,11
Trouble mental	59	75	7,65**
Inobservance du traitement	19	6	5,37*
Autre danger envers soi-même	130	107	0,36
Autre danger pour autrui	61	32	7,04**

Note : * $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$.

D'autre part, la fugue représente le motif principal, tant chez les filles que les garçons, pour appliquer une MEI auprès d'un jeune. Par conséquent, des analyses ont été réalisées afin de déterminer si les MEI étaient corrélées aux principaux indicateurs de fugue. Sans surprise, le tableau 18 montre une forte corrélation entre le nombre de MEI et l'âge à la première fugue, le nombre de fugues et la durée totale des fugues ($p < .01$).



Tableau 13 - Corrélations entre le nombre de mesures d'encadrement intensif (MEI) et les indicateurs de fugues

Indicateurs	Âge à la première fugue	Nombre de fugues	Durée totale des fugues (heures)	Nombre de MEI
Âge à la première fugue	—	-.155**	.000	-.089**
Nombre de fugues	-.155**	—	.253**	.267**
Durée totale des fugues (heures)	.000	.253**	—	.195**
Nombre de MEI	-.089**	.267**	.195**	—

Note : ** $p < .01$.

4.2 Regard sur les jeunes dont la première mesure de placement s'est déroulée en unité de vie

Afin de mieux comprendre qui sont les jeunes placés dans une unité de vie d'un CRJDA dès leur premier placement, quelques caractéristiques ont été regardées de plus près. Au 31 mars 2025, 1 743 jeunes avaient connu leur premier placement à vie dans une unité de vie, sans aucune autre mesure de placement avant. La répartition de ces jeunes en fonction du sexe concorde avec celle de l'échantillon total, soit environ 57 % de garçons et 43 % de filles. Près d'un quart de ces jeunes ont été placés dans une installation de la région de Montréal et le cinquième dans une installation de la Montérégie. Seulement 3,5 % des 1 743 jeunes ont uniquement un dossier LSJPA ; alors que 33 % ont un dossier LPJ et LSJPA. Les deux tiers de ces jeunes ont uniquement un dossier LPJ.

Quant à la moyenne d'âge de ces jeunes au moment de leur placement, les filles sont âgées en moyenne de 13,3 ans (ÉT 2,1) et les garçons sont âgés en moyenne de 12,8 ans (ÉT 3,0). Les filles sont donc placées, pour une première fois, en CR à un âge plus élevé que les garçons, $t(1725) = -3,87$, $p < .001$. Le tableau 19 présente la répartition des jeunes dont le premier placement a eu lieu dans une unité de vie d'un CRJDA selon les différentes catégories d'âges. Ce tableau permet de constater qu'un cinquième des jeunes a connu un premier placement en unité de vie dès l'enfance, alors que la majorité a connu ce placement à l'adolescence, dont 15 % d'entre eux aux portes de la transition vers l'âge adulte.

Tableau 19 - Répartition des jeunes dont le premier placement à vie a eu lieu dans une unité de vie de CRJDA selon l'âge au placement

Catégories d'âge	<i>n</i>	%
0 à 5 ans	18	1,0
6 à 11 ans	359	20,6
12 à 15 ans	1 100	63,1
16 à 17 ans	261	15,0
18 à 19 ans	5	0,3
Total	1 743	100,0



Pour compléter ce regard sur les jeunes ayant connu un placement en unité de vie comme première mesure de placement, mentionnons que les troubles de comportement sérieux et la négligence sont les principaux motifs de prises en charge de ces jeunes, suivis par les mauvais traitements psychologiques. De plus, près des deux tiers de ces jeunes n'ont connu que cet épisode de placement en date du 31 mars 2025. Certes, un quart des jeunes avait connu un second épisode de placement et un dixième des jeunes, plus de deux épisodes de placement suivant leur premier passage en unité de vie.

Durant leur trajectoire de placement, certains jeunes ont été soumis à des mesures particulières telles que la contention, l'isolement, la fouille et la saisie, mais également, à un séjour en unité d'encadrement intensif. Alors que les garçons ont été soumis à une première mesure particulière à l'âge moyen de 13,7 ans (ÉT 3,0), les filles étaient significativement un peu plus âgées, soit 14,1 ans (ÉT 2,1) ($p < .01$). De surcroît, les jeunes ont subi, en moyenne, 41,2 mesures (ÉT 122,1). Les filles connaissent un peu plus de mesures d'isolement et de contention alors que les garçons subissent plus souvent des fouilles. D'autre part, 203 jeunes ont eu au moins un séjour en EI à un âge moyen de 15,3 ans (ÉT 1,3). Ils ont connu un nombre moyen de 2,3 (ÉT 1,9) séjours en EI, avec un nombre moyen de séjours un peu plus élevé chez les filles. La fugue et la violence sont les deux principaux motifs justifiant l'application d'une MEI. Toutefois, la consommation problématique suit ensuite de près chez les garçons, et les comportements suicidaires, puis l'automutilation chez les filles.

4.3 Regard sur les jeunes âgés de 6 à 11 ans

Au 31 mars 2025, il y avait 626 jeunes âgés de 6 à 11 ans placés en ressource de réadaptation. Cela représente 17,3 % des 3 623 jeunes placés au total à ce moment. Parmi ces jeunes, près des trois quarts sont des garçons, soit 71,7 % et un peu plus du quart sont des filles, soit 28,3 %. De plus, la moyenne d'âge de ces jeunes à leur première mesure de placement est de 6,0 ans (ÉT=3,0). La moyenne d'âge est sensiblement la même pour les filles et les garçons.

Le tableau 20 présente la répartition des jeunes de 6 à 11 ans placés dans une unité de vie ou un foyer de groupe au 31 mars 2025. C'est dans Santé Québec Montérégie-Est qu'il y a le plus grand nombre de jeunes âgés de 6 à 11 ans en CR ou FG, suivi de près par Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire puis de Santé Québec Laurentides.



Tableau 20 – Répartition des jeunes de 6 à 11 ans selon l'établissement territorial

Établissement territorial	Garçons n	Filles n	Total n(%)
Santé Québec Bas-Saint-Laurent	14	3	17 (2,7)
Santé Québec Saguenay-Lac-Saint-Jean – Universitaire	30	14	44 (7,0)
Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire	21	11	32 (5,1)
Santé Québec Mauricie-et-Centre-du-Québec – Universitaire	29	9	38 (6,1)
Santé Québec Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	25	11	36 (5,8)
Santé Québec Ouest-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire	12	4	16 (2,6)
Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire	82	30	112 (17,9)
Santé Québec Outaouais	4	1	5 (0,8)
Santé Québec Abitibi-Témiscamingue	13	1	14 (2,2)
Santé Québec Côte-Nord	7	4	11 (0,2)
Santé Québec Gaspésie, Santé Québec des Îles	4	2	6 (1,0)
Santé Québec Chaudière-Appalaches	17	7	24 (3,8)
Santé Québec Laval	29	14	43 (6,9)
Santé Québec Lanaudière	23	7	30 (4,8)
Santé Québec Laurentides	65	18	83 (13,3)
Santé Québec Montérégie-Est	74	41	115 (18,4)
Total n (%)	449 (71,7)	177 (28,3)	626 (100,0)

La plupart de ces jeunes sont suivis en vertu de la LPJ, mais un très petit nombre de jeunes, pour lequel il n'y a pas de motif de compromission inscrit au dossier, est placé en raison de problèmes qui nécessitent essentiellement l'application de la LGSSS. Pour les 579 jeunes dont le dossier comportait des motifs de compromission, les principaux motifs invoqués pour assurer une prise en charge sous la LPJ sont la négligence (70,3 %), les mauvais traitements psychologiques (37 %) et l'abus physique (30,4 %). Certains dossiers de jeunes présentent plusieurs motifs signifiant la concomitance de différentes problématiques. À la lecture du tableau 21, il est possible de voir que la négligence se retrouve dans la majorité des dossiers des jeunes placés âgés de 6 à 11 ans.



Tableau 14 – Motifs de compromission associés aux dossiers LPJ actifs au 31 mars 2025

Motif	n	Garçons n (%)	Filles n (%)	χ^2
Négligence	440	312 (75,4)	128 (77,6)	0,317
Abus physiques	190	135 (32,6)	55 (33,3)	0,028
Abus sexuels	49	25 (6,0)	24 (14,5)	11,021**
Trouble de comportement	44	35 (8,5)	9 (5,5)	1,512
Abandon	9	6 (1,4)	3 (1,8)	0,105
Mauvais traitements psychologiques	232	167 (40,3)	65 (39,4)	0,044
Risque sérieux de négligence	185	135 (32,6)	50 (30,3)	0,288
Risque sérieux d'abus sexuels	18	9 (2,2)	9 (5,5)	4,215*
Risque sérieux d'abus physiques	41	27 (6,5)	14 (8,5)	0,691
Exposition à la violence conjugale	106	82 (19,8)	24 (14,5)	2,184

Note : * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

En s'attardant à la trajectoire de placement de ces enfants, le milieu de vie au premier placement de plus de la moitié des jeunes âgés de 6 à 11 ans (60,2 %) est une FAR ou une FAP. Cependant, pour 38,3 % des jeunes âgés de 6 à 11 ans, le milieu de vie à leur premier placement est un CR ou un FG. Le tableau 22 présente le milieu de vie au premier placement des jeunes de 6 à 11 ans selon le genre.

Tableau 22 – Milieu de vie au premier placement de l'enfant

Milieu de placement	Garçons n	Filles n	Total n (%)
Famille d'accueil régulière	134	57	191 (30,5)
Famille d'accueil de proximité/Postulant FAP	131	55	186 (29,7)
Foyer de groupe (inclut foyer RI)	51	18	69 (11,0)
Unité de vie (CR)	127	44	171 (27,3)
Service spécialisé (CRDITED, CRDP, santé mentale, toxicomanie)	1	2	3 (0,5)
Autre	5	1	6 (0,9)
Total n (%)	449	177	626

En moyenne, ces enfants ont connu 1,4 épisode de placement ($\text{ÉT}=0,9$). Il importe de mentionner que 46 enfants ont déjà connu trois épisodes distincts de placement et plus ; alors qu'un enfant malgré son jeune âge a connu 10 épisodes de placement, soit presque un épisode par année de vie. Par ailleurs, peu de jeunes ont connu une tentative de retour dans leur milieu familial d'origine. En fait, pour près des trois quarts des jeunes (72 %), aucune tentative de retour dans leur milieu familial n'a été tentée. Toutefois, près d'un quart des jeunes ont expérimenté une à deux tentatives de retour dans leur milieu familial. Mentionnons que pour sept jeunes âgés de 6 à 11 ans, plus de quatre tentatives de retour dans le milieu familial ont été expérimentées, et ce, malgré leur jeune âge.



Quant aux déplacements vécus par les jeunes de cette tranche d'âge, en moyenne, les garçons ont vécu 1,7 déplacement et les filles, sensiblement le même nombre, avec une moyenne de 1,8 déplacement. Ces déplacements indiquent que les jeunes ont changé au moins une fois de ressources d'hébergement. En fait, seulement un quart des jeunes âgés de 6 à 11 ans n'a connu aucun déplacement. Les autres ont vécu majoritairement entre un et trois déplacements, mais plus de 1 jeune sur 10 dans cette tranche d'âge a vécu quatre déplacements ou plus. En outre, les résultats concernant les mouvements effectués par ces jeunes lors de leur trajectoire de placement révèlent qu'un quart des jeunes a connu sept mouvements et plus, ces mouvements référant à tous les changements, déplacements et retour dans le milieu familial que l'enfant a dû faire au cours de sa trajectoire de placement. Près de la moitié des jeunes (46,8 %) de cette tranche d'âge a connu entre trois et six mouvements. L'instabilité de placement s'installe donc déjà durant l'enfance de ces jeunes.

En plus de cette instabilité, les enfants âgés de 6 à 11 ans ont subi une première mesure particulière, surtout des mesures de contention et d'isolement, à un âge moyen de 8,1 ans (ÉT 1,8), parfois à un âge aussi jeune que 4 ans. Étonnamment, ils ont connu un nombre moyen important de mesures, soit en moyenne 107,3 mesures particulières depuis le début de leur parcours de placement. Bien qu'il n'existe pas de différence significative entre les filles et les garçons de ce groupe d'âge, les filles cumulent en moyenne un plus grand nombre de mesures de contention, 81,7 (ÉT 159,1) en comparaison avec les garçons 70,8 (ÉT 141) et de mesures d'isolement, soit 54,2 (ÉT 136,9) en comparaison à 47,1 (ÉT 91,3) pour les garçons.

Les mesures de fouille et de saisie sont appliquées moins souvent que les deux autres types de mesure, soit en moyenne approximativement une mesure de fouille et une mesure de saisie, tant chez les filles que les garçons, avec un peu plus de mesures de fouille chez les garçons. Enfin, à titre exploratoire, des analyses comparatives menées avec les jeunes de l'échantillon âgés de 12 ans et plus révèlent que les jeunes de 6 à 11 ans subissent significativement plus de mesures d'isolement (en moyenne 49,0 mesures d'isolement versus 35,3 chez les 12 ans et plus) ($p < .01$) et de contention (en moyenne 73,5 mesures de contention versus 38,8 chez les 12 ans et plus) ($p < .001$). En revanche, les jeunes de 12 ans et plus subissent davantage de mesures de saisie (2,9 mesures de saisie versus 1,1 chez les jeunes de 6 à 11 ans) et de fouille (10,5 mesures de fouille versus 1,4 chez les jeunes de 6 à 11 ans) ($p < .001$). Le recours aux mesures de contention et d'isolement auprès des jeunes de 6 à 11 ans semble donc relativement fréquent.



5. Principaux constats

Ce portrait descriptif provincial fait état des caractéristiques de 3 623 jeunes placés en CR, en FG et en RI au Québec en date du 31 mars 2025 selon leurs caractéristiques personnelles et familiales, leur trajectoire dans les services LPJ/LSJPA et leur trajectoire de placement. Depuis 2007, le nombre de jeunes placés en ressources de réadaptation ne cesse d'augmenter, passant de 2 822 jeunes à 3 706 jeunes en 2025, d'où la pertinence de mettre en place ce chantier sur la réadaptation des jeunes et de mieux connaître leurs caractéristiques.

Profil des jeunes hébergés au 31 mars 2025

Les jeunes hébergés dans les CR, les FG et les RI du Québec forment un groupe à la fois diversifié et marqué par des expériences de vie difficiles. Les difficultés auxquelles ils font face commencent souvent tôt, bien avant leur arrivée en ressource de réadaptation. La population de jeunes hébergés en ressource de réadaptation au 31 mars 2025 est composée majoritairement de garçons, soit 56,3 %, alors que les filles représentent 43,7 % des jeunes. Ces jeunes ont un âge moyen d'environ 14 ans et 77 % d'entre eux se situent dans la tranche d'âge des 12 à 17 ans. Peu d'enfants en bas âge se retrouvent en hébergement (0,9 %), signe que les situations les plus critiques émergent souvent à mesure que les défis familiaux et comportementaux s'intensifient.

Certes, les enfants âgés de 6 à 11 ans représentent tout de même près de 20 % des jeunes hébergés en CR ou FG. Ces jeunes entament donc un parcours de vie en dehors de leur milieu familial d'origine à un très jeune âge, considérant que les ressources de réadaptation qui les hébergent n'ont rien qui s'apparente à un milieu familial.

La majorité des jeunes (75 %) ne proviennent pas de la diversité ethnoculturelle, mais certains groupes y sont surreprésentés, notamment les jeunes des communautés noires (9,7 %) et les jeunes autochtones (4,7 %), une proportion près du double de leur poids démographique provincial. Leur présence disproportionnée rappelle les inégalités structurelles qui persistent dans l'accès aux services, dans le dépistage des besoins ou encore dans les conditions de vie en amont de la prise en charge.

Presque tous les jeunes placés (98,5 %) en ressource de réadaptation au Québec en date du 31 mars 2025 reçoivent des services du programme « Jeunes en difficulté ». Quelques jeunes bénéficient également de services en santé mentale, en déficience intellectuelle (DI) ou en troubles du spectre de l'autisme (TSA). La loi qui encadre leur suivi dans les services, notamment leur placement, reflète également la complexité de leur situation : pour 75,7 % des jeunes, c'est la LPJ qui encadre leur prise en charge, alors que 12,5 % sont suivis simultanément sous la LPJ et la LSJPA, et 3,9 % sont suivis exclusivement sous la LSJPA au moment de leur placement.



Une histoire familiale souvent complexe

Derrière chacun de ces jeunes se trouve une histoire familiale complexe qu'il est difficile de capter dans son entièreté avec les données extraites du système PIJ. Dans la grande majorité des cas (85 %), les deux parents sont identifiés au dossier du jeune, mais leur présence dans la vie de l'enfant ne semble pas toujours constante. Certaines familles sont monoparentales, principalement dirigées par la mère, alors que quelques jeunes n'ont plus aucun parent vivant ou connu. Le décès d'un parent fait partie de la réalité d'un certain nombre de jeunes et vient parfois s'ajouter à une série de pertes ou de ruptures. On dénombre 82 décès maternels et 124 décès paternels parmi tous les jeunes placés au 31 mars 2025.

Les parents ont généralement eu leurs enfants au début ou au milieu de la vingtaine pour les mères, et au début de la trentaine pour les pères. L'âge moyen des parents à la naissance se situe à 26,7 ans pour les mères et à 31,2 ans pour les pères. Le revenu familial médian, autour de 40 000 \$, témoigne des défis économiques qui façonnent parfois le contexte d'apparition des difficultés. La précarité matérielle peut être un facteur qui pèse sur les trajectoires de ces jeunes.

Une entrée précoce dans le système de protection de la jeunesse

Pour la plupart des jeunes, l'ouverture d'un premier dossier en protection de la jeunesse survient tôt, vers 6 ans en moyenne. Les garçons sont légèrement plus jeunes que les filles au moment de la première intervention. Avant d'être hébergés, tant les filles que les garçons ont souvent été signalés plus d'une fois, en moyenne 3,6 signalements.

La négligence (64,6 %) constitue le motif le plus courant de prise en charge, suivie des troubles de comportement sérieux (50,3 %) et des mauvais traitements psychologiques (30,9 %).

Les filles sont beaucoup plus nombreuses que les garçons à avoir vécu des abus sexuels, tandis que les garçons sont légèrement plus représentés dans les situations de négligence, de trouble de comportement sérieux ou d'exposition à la violence conjugale. Ces différences ne sont pas que statistiques ; elles influencent la manière dont les difficultés s'expriment et se manifestent ultérieurement dans leurs milieux de vie.

Les parcours dans le système de justice pénale pour adolescents

Une partie des jeunes connaît l'univers du système de justice pénale pour adolescents. En effet, 557 jeunes (15,4 %) étaient sous une mesure active en vertu de la LSJPA au 31 mars 2025. Sans surprise, les garçons y sont surreprésentés (80,6 %). De plus, un total de 1 101 jeunes ont déjà bénéficié d'au moins un service LSJPA au cours de leur trajectoire de services. Qu'ils soient actuellement sous une mesure LSJPA ou qu'ils en aient reçue dans le passé, ces jeunes ont commis leurs premiers délits autour de 14 ans.



Les garçons sont proportionnellement plus nombreux à être impliqués dans des crimes contre la personne (68,9 %), incluant des voies de fait, des agressions sexuelles ou plus rarement, des homicides, tandis que les filles présentent des proportions légèrement plus élevées pour les infractions liées aux drogues. Bien que l'association soit statistiquement significative, son ampleur demeure limitée, suggérant que le sexe influence modérément la nature du premier délit.

Le nombre moyen de délits est de 3,4. Les garçons sont nettement plus nombreux que les filles à accumuler des délits, souvent plus du double. Les garçons sont donc significativement plus souvent impliqués dans la répétition d'actes délictueux que les filles. Les garçons présentent également des parcours judiciairisés et un recours accru aux détentions préventives. Ainsi, les garçons sont nettement plus nombreux à avoir reçu des mesures restrictives telles que la surveillance et la mise sous garde (24,2 % contre 1,6 % chez les filles), alors que les filles sont majoritairement soumises à des mesures moins sévères, notamment les sanctions extrajudiciaires (74,2 % contre 37,6 %). Ces résultats pourraient suggérer une différenciation de l'intervention selon le sexe, les garçons étant plus fréquemment soumis à des mesures de contrôle, tandis que les filles bénéficient davantage d'approches communautaires ou éducatives. Toutefois, la nature des délits, souvent moins graves chez les filles, peut aussi expliquer une partie de la différenciation de l'intervention. Certes, les filles, plus souvent dirigées vers des mesures extrajudiciaires, semblent bénéficier d'un regard institutionnel davantage orienté vers la réhabilitation. Chez les garçons, la réponse est plus coercitive, peut-être parce que leurs comportements dérangent davantage.

Pour les garçons, ces résultats suggèrent une plus grande persistance ou intensité du comportement délinquant. Ces trajectoires judiciaires, loin de définir entièrement les jeunes, illustrent cependant les contextes de détresse, d'impulsivité, d'agressivité ou d'environnement insécurisant dans lesquels certains jeunes évoluent.

Des trajectoires de placement marquées par l'instabilité

Le premier placement survient en moyenne vers l'âge de 10 ans. Les filles sont placées en moyenne plus tardivement que les garçons. À leur première mesure de placement, près de la moitié des jeunes hébergés au 31 mars 2025 (48,1 %) ont été placés en centre de réadaptation ou en foyer de groupe alors que 41,7 % des jeunes ont été placés dans une famille d'accueil régulière. Pour une minorité, ces placements demeurent stables, mais pour d'autres, ils s'enchaînent. Les jeunes ont vécu en moyenne 1,7 épisode de placement et ont connu en moyenne 3,4 milieux d'hébergement différents. Certains jeunes ont même vécu jusqu'à 10 épisodes de placement et plus de 30 déplacements, une succession de ruptures qui laisse forcément une trace.

La fugue fait partie du parcours de près du tiers des jeunes (31,2 %). Les garçons passent généralement plus de temps en fugue que les filles, approximativement 664 heures contre 277 heures chez les filles. Les mesures particulières, comme les fouilles, les saisies, les périodes d'isolement et les contentions, jalonnent aussi leur quotidien.



Les jeunes reçoivent en moyenne 59 mesures particulières, toutes mesures confondues. Les garçons sont davantage concernés et font l'objet de ces mesures à un âge plus précoce.

Par ailleurs, 384 jeunes (10,6 %) ont fait l'objet d'une mesure d'encadrement intensif (MEI), principalement pour fugue, danger pour soi, violence ou consommation. Les filles présentent davantage de problématiques liées à l'automutilation, au suicide ou à des comportements sexuels problématiques, tandis que les garçons présentent davantage de comportements violents. Pour plusieurs, ces MEI sont mises en place pour assurer leur sécurité psychologique et/ou physique.

Deux groupes de jeunes sous la loupe

Deux sous-groupes de jeunes ont fait l'objet d'une analyse supplémentaire, soit : les jeunes dont la première mesure de placement s'est effectuée dans une unité de vie d'un CR (1 743 jeunes) et les jeunes âgés de 6 à 11 ans (626 jeunes) placés en CR ou en FG. Parmi les jeunes dont le premier milieu de vie substitut est un CR, les deux tiers n'ont connu qu'un seul épisode de placement. Les motifs à l'origine de leur prise en charge sont les troubles du comportement sérieux et la négligence. Les garçons de ce sous-groupe sont placés un peu plus tôt que les filles. Certes, ce sous-groupe est composé essentiellement de jeunes qui ont été placés pour la première fois lors de la période critique de l'adolescence. Leur situation de placement dénote la lourdeur des défis vécus dans leur milieu familial d'origine.

Les enfants de 6 à 11 ans forment l'autre groupe analysé. Majoritairement des garçons (72 %), ils sont pris en charge surtout pour négligence (70 %), mauvais traitements psychologiques (37 %) ou abus physique (30 %). Parmi ces jeunes, 60 % débutent leur parcours de placement en famille d'accueil, mais près de 4 jeunes sur 10 (38 %) sont placés, malgré leur jeune âge, dès le départ en CR ou en FG. Même à cet âge précoce, plusieurs ont déjà connu une instabilité de placement importante et un nombre élevé de mesures de contention et d'isolement.

En résumé...

Les analyses comparatives selon le genre révèlent des différences entre les garçons et les filles. Comme discuté, les garçons vivent plus fréquemment des situations de négligence, des difficultés de comportement, de la violence et la délinquance (Frappier et al., 2015 ; Hélie et al., 2017 ; INSPQ, 2019 ; Saint-Jacques et al., 2000 ; Simard et al., 2023), alors que l'abus sexuel, la victimisation et les comportements internalisés sont plus présents chez les filles (Águila-Otero et al., 2020 ; Hélie et al., 2017 ; Simard et al., 2023 ; Van Vugt et al., 2014). Actuellement, on observe dans la société une tendance où la violence des garçons et la victimisation des filles sont de plus en plus discutées. En se préoccupant du devenir de ces jeunes placés qui seront les adultes de demain, il s'avère pressant de mieux comprendre comment ces différences façonnent leur devenir. Par exemple, le fait que les garçons soient placés plus jeunes et pour des durées plus longues peut s'expliquer à la fois par des facteurs individuels, familiaux et institutionnels.



Sur le plan individuel, la détresse qu'expriment les garçons se traduit davantage par des conduites extériorisées telles que des troubles de comportement ou de la délinquance, ce qui peut contribuer à une intervention plus rapide et intensive. À l'inverse, la détresse des filles s'exprime plus souvent par des conduites internalisées se traduisant par de la victimisation qui peuvent faire l'objet d'une intervention plus tardive, car leurs difficultés se manifestent moins bruyamment. Cette dynamique pose la question d'un biais de visibilité, où les comportements des garçons déclenchent plus rapidement la machine institutionnelle, une réponse qui apparaît un peu plus sévère et drastique, tandis que les problématiques des filles émergent plus tard et impliquent une réponse qui semble plus modérée. Au-delà de la réponse institutionnelle, ces comportements externalisés ou internalisés, tant des garçons que des filles, s'enracinent dans des réalités familiales complexes, empreintes de vulnérabilités, d'adversité, voire de grandes difficultés.

Près de la moitié connaissent une première mesure de placement directement dans une unité de vie d'un centre de réadaptation. Ce placement d'emblée en CR pour près de la moitié des jeunes est préoccupant ; s'agit-il réellement d'un niveau de risque élevé chez ces jeunes dès l'admission ou du résultat d'un déficit des services offerts aux familles, ou encore, d'un usage tampon du CR, faute d'alternatives ?

6. En conclusion

La présente étude a permis de présenter un portrait provincial des jeunes placés en ressources de réadaptation sous l'angle des distinctions entre les filles et les garçons. D'autres angles auraient pu être privilégiés tels que celui des jeunes suivis en protection de la jeunesse en comparaison à ceux suivis dans le système de justice pénale pour adolescents. Toutefois, il importe de rappeler que seulement 3,9 % des 3 623 jeunes placés au 31 mars 2025 avaient un suivi uniquement sous la LSJPA, ce qui représente 141 jeunes. La ligne est parfois mince entre les profils des jeunes LPJ et celles des jeunes LSJPA.

Bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour mieux distinguer ces profils, les jeunes suivis sous la LSJPA, à l'instar de ceux suivis sous la LPJ, sont des jeunes dont la détresse et celle de leurs parents n'ont pas été détectées en amont.

Malgré la pertinence de ce portrait, certaines limites doivent être soulignées. À cet effet, la principale limite de ce type d'études est qu'il présente un portrait statique d'une réalité qui est dynamique. Le recours à un devis de nature transversale vient limiter la possibilité de capter le caractère dynamique des expériences et du développement des jeunes qui sont notamment susceptibles d'exercer une influence au sein de leur conduite. Aussi, il importe de rappeler que ce portrait ne fait pas état des difficultés vécues par ces jeunes, de leur santé physique et mentale, puisque ce sont des données impossibles à obtenir lors d'une extraction automatisée dans le système clientèle PJ. Puisque ce portrait tient compte des données provinciales et qu'il a été réalisé avec des enjeux de temps importants, la consultation manuelle des dossiers de chacun des 3 623 jeunes placés n'a pas pu être effectuée.



Les pistes d'actions que suggère ce portrait :

1. Agir tôt sur les difficultés familiales (p. ex. : négligence, violence conjugale, mauvais traitements psychologiques, problèmes de santé mentale des parents, toxicomanie, etc.) en renforçant les habiletés parentales et le soutien offert aux familles afin de réduire les probabilités d'hébergement.
2. Puisque près de la moitié des jeunes connaissent une première mesure de placement directement en unité de vie, il importe de mettre en place un mécanisme efficace de triage régional, mais également, des programmes alternatifs au placement, voire d'intervention intensive dans les familles, et de soutien familial.
3. L'instabilité qui s'installe parfois assez tôt dans la trajectoire de services des jeunes compromet la continuité relationnelle, mais également les trajectoires scolaires de ces jeunes. En effet, comment assurer la réussite scolaire de ces jeunes dans un contexte de placement/déplacement ? Cela exige des standards de prévention des ruptures familiales et scolaires.
4. Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, il importe de prévenir le continuum – rupture, aggravation des comportements, institutionnalisation – via des équipes d'intervention intensive à domicile qui peuvent aussi intervenir dans le milieu scolaire et ainsi assurer des interventions intégrées famille/école. Il faut des filets de sécurité spécifiques à ce groupe d'âge.
5. Pour les plus vieux, il faut également prévoir des filets de sécurité ancrés dans le réseau communautaire pour le passage à la vie adulte qui vont favoriser le développement des habiletés à prendre soin de soi et des ressources nécessaires pour s'insérer adéquatement dans la société. Il importe de réduire les sorties « abruptes » du CR en consolidant les habiletés du jeune, mais également son réseau familial et social avant sa sortie.
6. Pour les jeunes autochtones et ceux des communautés ethnoculturelles différentes, intégrer des pratiques sensibles culturellement et développer des partenariats avec les organismes communautaires qui leur viennent en aide.
7. Une réponse différente aux comportements des garçons, en réduisant le recours aux mesures restrictives ainsi qu'aux interventions punitives et comprendre les troubles de comportement et la délinquance à travers le prisme de la vulnérabilité, et non seulement du risque.
8. Pour l'ensemble des jeunes, même si ce portrait n'est pas en mesure d'établir les problématiques spécifiques et l'état de la santé physique et mentale des jeunes, il importe de considérer les traumatismes vécus et de détecter tôt leur détresse. En reconnaissant leur vécu traumatique, il importe de viser la régulation émotionnelle et la gestion des comportements en amont pour limiter l'ascension vers l'hébergement en CR.



9. Favoriser les compétences des intervenants par des formations régulières et adaptées, sensibles à la réalité des jeunes, à leurs traumatismes et à la diversité culturelle.
10. Certaines régions, notamment Montréal et la Montérégie, sont celles qui détiennent le plus grand nombre de jeunes hébergés en ressource de réadaptation. Toutefois, elles détiennent des taux² de placement respectivement de 2,1 et de 1,8 jeune placé pour 1 000 jeunes de la population générale alors que la Côte-Nord détient un taux de placement plus élevé de 4,7 jeunes placés pour 1 000 jeunes de la population générale. Il est donc essentiel de tenir compte des particularités régionales dans les changements de pratique qui émaneront des travaux de ce vaste chantier.

En somme, ce portrait met en lumière la nécessité d'adopter une approche sensible, flexible et individualisée et des programmes adaptés aux besoins spécifiques des jeunes. Au-delà des comportements visibles, qualifiés de trouble de comportement, et des problèmes de santé mentale, il semble important de diversifier les activités offertes aux jeunes hébergés, et ce, notamment en offrant davantage d'activités visant à normaliser leur expérience de placement. En multipliant les opportunités de vie positive, les jeunes auront de meilleures chances de se développer positivement. Ces jeunes présentent des difficultés importantes à considérer afin de leur offrir une expérience de placement bénéfique et profitable pour leur développement optimal et leur bien-être actuel et futur. D'un autre côté, il importe de rappeler que ces jeunes présentent des forces, voire de la résilience, non identifiées dans le cadre de ce portrait. Ces forces doivent servir dans la révision et l'adaptation des services qui les concernent. La réadaptation de demain doit être repensée en termes de rétablissement ; le rétablissement du jeune, mais le rétablissement aussi de sa famille. Sans adulte sain autour de lui, un jeune a peu de chance d'évoluer en bonne santé physique et mentale.

² Ces taux sont tirés du rapport *Portrait et cartographie des ressources de réadaptation pour jeunes en difficulté au Québec* réalisé par l'équipe de travail du Lot #2.



Références bibliographiques

- Águila-Otero, A., Bravo, A., Santos, I. et Del Valle, J. F. (2020). Addressing the most damaged adolescents in the child protection system: An analysis of the profiles of young people in therapeutic residential care. *Children and Youth Services Review*, 112, 104923. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.104923>
- Beaudoin, I., et Tremblay, D. (2017). *Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec*. Québec : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.
- Fischer, S., Dölitzsch, C., Schmeck, K, Fegert, J. M. et Schmid, M. (2016). Interpersonal trauma and associated psychopathology in girls and boys living in residential care. *Children and Youth Services Review*, 67, 203-211.
- Frappier, J.-Y., Duchesne, M., Lambert, Y., Chartrand, R. (2015). *Santé des adolescent(e)s hébergé(e)s en centres de réadaptation des centres jeunesse au Québec*. Montréal, QC : Association des centres jeunesse du Québec et Hôpital Sainte-Justine.
- Gaudet, J. et Chagnon, F. (2003). *Étude des besoins en matière de programmes chez les adolescents au CJM-IU*. Montréal, QC : Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.
- Gouvernement du Québec (2025). *Au-delà d'un signalement. Protéger les enfants collectivement. Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse/Directrices et directeurs provinciaux*, Québec, 32 p.
- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N. et Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014)*. Repéré à <https://cwrp.ca/fr/publications/etude-d-incidence-quebecoise-sur-les-situations-evaluees-en-protection-de-la-jeunesse-5>
- Hotte, J. P. (1993). *Étude de la clientèle desservie par les centres jeunesse Carrefour des jeunes de Montréal, Dominique Savio Mainbourg, La Clarière et Marie Vincent*. Montréal, QC : Centre jeunesse de Montréal.
- Institut national de santé publique du Québec. (2019). *Surveillance du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) au Québec*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2535_surveillance_deficit_attention_hyperactivite.pdf
- Lanctôt, N. (2018). Gender-responsive programs and services for girls in residential centers: Meeting different profiles of rehabilitation needs. *Criminal Justice and Behavior*, 45(1), 101- 20.
- Le Blanc, M. (1995). Y a-t-il trop d'adolescents placés en internat aux Centres jeunesse de Montréal ? *Revue canadienne de psychoéducation*, 24(2), 93-120.
- Marcoux, U. (1993). *Étude de la clientèle*. Montréal, QC : Centre Jeunesse de Montréal.



- Marion, E. et Mann-Feder, V. (2020). Supporting the educational attainment of youth in residential care: From issues to controversies. *Children and Youth Services Review*, 113, 104969.
- Paquette, G., Pauzé, R. et Joly, J. (2006). Caractéristiques sociofamiliales et personnelles qui permettent de distinguer les filles et les garçons présentant un trouble des conduites. *Revue de Psychoéducation*, 35(2), 251-276.
- Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M. et Hotte, J.P. (1996). *Étude des caractéristiques sociofamiliales et personnelles associées au placement d'enfants en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation dans la région de Montréal*. Sherbrooke, QC : Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE), Université de Sherbrooke.
- Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M., Mercier, H., Joly, J., Cyr, M., Cyr, F., Frappier, J.-Y., et Robert, M. (2004). *Enfants, familles et parcours de services dans les centres jeunesse du Québec*. Sherbrooke, QC : Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE), Université de Sherbrooke.
- Saint-Jacques, M.-C., McKinnon, S. et Potvin, P. (2000). *Les problèmes de comportements chez les jeunes*. Québec, QC : Centre jeunesse de Québec.
- Simard, M. -C., Chouinard-Thivierge, S. et Tanguay, P. (2023). La réadaptation au cœur de nos préoccupations : Portrait des adolescent(e)s hébergé(e)s en centre de réadaptation et en foyer de groupe au CIUSSS de la Capitale-Nationale et analyse de leurs besoins. *Criminologie*, <https://doi.org/10.7202/1099012ar>
- Van Vugt, E., Lanctôt, N., Paquette, G., Collin-Vézina, D. et Lemieux, A. (2014). Girls in residential care: From child maltreatment to trauma-related symptoms in emerging adulthood. *Child Abuse & Neglect*, 30(1), 114-122.

